
M.E.S., Numéro 128, mai - juin 2023

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 30 mai 2023



Revue Internationale des Dynamiques Sociales

Mouvements et Enjeux Sociaux

Kinshasa, mai - juin 2023

LA MAL GOUVERNANCE DES FINANCES PUBLIQUES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO ET SON IMPACT SUR LE CIVISME FISCAL

par

Firmin TSASA BUILU

*Doctorant en Sciences Politiques et Administratives,
Université de Kinshasa*

Résumé

Les finances publiques de la RDC sont en proie à des pratiques préjudiciables de fraude fiscale, de corruption, de détournement et de dilapidation des ressources publiques, avec comme conséquences entre autres, l'incapacité à relever le niveau du budget de l'Etat, la lourdeur dans la réalisation des projets de développement, et aussi et surtout la stagnation de la culture fiscale.

Mots-clés : mal gouvernance, finances publiques, civisme fiscal, RD Congo

Abstract

The DRC's public finances are plagued by harmful practices of tax evasion, corruption, embezzlement and squandering of public resources, with the consequences, among others, of the inability to raise the level of the State budget, the heaviness in the realization of development projects, and also and above all the stagnation of the tax culture.

Keywords : poor governance, public finance, tax citizenship, DR Congo

INTRODUCTION

Les finances publiques occupent, comme d'aucuns peuvent s'en rendre compte, une place déterminante dans la vie d'un Etat. L'accomplissement des missions tant régaliennes qu'interventionnistes en dépend pour une importante part. Cependant, relevons que depuis des siècles, le principal élément pourvoyeur des ressources financières publiques généralement connu est l'impôt. Ce dernier est expliqué, entre autres perceptions, comme étant le moyen par lequel l'on fait participer chaque citoyen (en état de contribuer bien sûr) aux charges publiques.

Certes, depuis que les finances publiques modernes ont brisé le principe de l'équilibre du budget, cher aux finances publiques classiques, l'impasse a souvent été comblée dans le recours aux emprunts. Car, le compartiment des missions interventionnistes de l'Etat a été parmi les principales causes de l'accroissement des dépenses publiques. Mais même dans pareille situation, les emprunts ne peuvent pas devenir la principale source des recettes d'un Etat, sauf peut-être, dans une situation exceptionnelle. Parce que le contrat d'un emprunt comprend aussi absolument quelques clauses quant au remboursement. Et justement, aucun Etat sérieux ne planifiera de rembourser les emprunts par les emprunts. Donc, il faudra rembourser par ses propres ressources, qui devront normalement provenir principalement de l'impôt.

Quoique l'impôt soit obligatoire et prélevé par voie de contrainte, son optimisation sera plus accomplie si son prélèvement s'effectue dans un environnement socio-économique avec un civisme fiscal très élevé. Ainsi, la sensibilisation, l'invitation au respect des obligations fiscales ne doivent jamais baisser d'intensité dans un pays comme la République Démocratique du Congo.

Par ailleurs, relativement à la responsabilité qui doit accompagner l'utilisation des ressources publiques, une autre façon de convaincre le citoyen à payer ses impôts, c'est de lui montrer ce qu'on fait des ressources publiques, c'est d'en réaliser les projets de développement qui vont lui assurer un train de vie digne et, c'est aussi de lui prouver que cette gestion s'accomplit avec efficacité.

I. RDC : ECHOS SUR LA GOUVERNANCE DES FINANCES PUBLIQUES

Tout le mécanisme et toutes les opérations qui concourent à prendre les décisions et à la mise en œuvre de celles-ci cernent la sphère de la gouvernance ; et ce, dans n'importe quel domaine, comme dans celui des finances publiques. C'est donc la manière dont les responsables publics gèrent les ressources et les affaires publiques.

En matière des finances publiques, la gouvernance est dite bonne lorsqu'elle permet d'atteindre (de réaliser) les objectifs relatifs, entre autres, aux choix politiques dans le cadre du fonctionnement des organes tant institutionnels qu'administratifs de l'Etat, ainsi que les objectifs de développement. La bonne gouvernance des finances publiques se veut exempte des détournements des deniers publics, de corruption, de gaspillage des ressources et de toute autre pratique compromettante. Elle doit permettre le meilleur accomplissement des actions publiques, du moins en ce qui concerne leur financement. C'est dans cette catégorie de gouvernance que l'on rencontre des caractéristiques comme la responsabilité, la transparence, la prévisibilité et la participation.

Cependant, une gouvernance des finances publiques jonchée de détournements, de surfacturation de dépenses publiques, de corruption, de fraude, de pertes des recettes publiques, ainsi que bien d'autres antivaleurs nuisibles à l'accomplissements des actions publiques de développements, est au contraire mauvaise.

1.1. Echos sur les finances publiques

Les bonnes œuvres, en rapport avec les objectifs atteints de réalisations des recettes prévues, des projets de développements, et biens d'autres objectifs qui concrétisent l'existence et la survie d'un Etat, voilà des stimulants d'encouragement au respect des obligations fiscales. A l'opposé, les œuvres négatives, destructrices des efforts de développement, génératrices des dysfonctionnements des services publics et perpétuant l'incapacité de l'Etat à assurer correctement ses fonctions (régaliennes et interventionnistes), ce sont celles-là qui créent l'illusion, à tort ou à raison, comme quoi que les efforts du contribuable à payer l'impôt servent beaucoup plus aux intérêts privés qu'à ceux publics.

Chez certains individus, les actes négatifs de gestion des ressources publiques sont plus retentissants à leurs oreilles que ceux positifs et bien accomplis. Cependant, il n'en demeure pas moins vrai que l'environnement de la gestion des finances publiques de la RDC fait transpirer des comportements apparemment dignes de reproches et des sanctions négatives ; une gestion sujette à des controverses à la limite d'accréditer la thèse d'une gestion irrationnelle, dont voici, dans nos suivantes lignes, quelques illustrations retenues :

- En juin 2015, Joseph Kabila, alors président de la RDC, avait déposé une plainte auprès du procureur de la République, visant différentes personnalités, gouverneurs des provinces, anciens fonctionnaires et autres. Au cœur de la plainte : "soupçons de corruption et de blanchiment des capitaux.
- En juin 2018, le conseiller spécial (de l'époque) du chef de l'Etat en matière de bonne Gouvernance et de lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, Luzolo Bambi, réaffirmait que la RDC perdrait environ 15 milliards de dollars américains du fait de détournement de fonds publics, malversations financières, corruption et fraude fiscale douanière.
- Un gros diamant de 822 carats et d'une valeur d'un milliard de dollars américains, appartenant à un certain Théodore Mbiya Kalala, aurait été confisqué par Joseph Kabila.
- Dans le souci de mieux appréhender certaines réalités caractérisant l'insécurité de l'Est de la RDC, le Président Félix TSHISEKEDI a séjourné, pendant un temps, à Goma, à Beni dans la province du Nord-Kivu ainsi qu'à Bunia dans la province l'Ituri. C'est ce qui lui a permis de relever au sein des forces armées congolaises et de

dénoncer des pratiques qu'il a qualifiées de mafieuses » et de « magouille », pratiques existant également dans les institutions du pays.

Et le contrôle qui s'en est suivi, mené par L'Inspection générale des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), a conduit à l'arrestation de plusieurs officiers et officiers supérieurs de l'armée, qui seraient impliqués dans un détournement avéré des fonds.

- 48 millions de dollars américains auraient été détournés à la Société Nationale d'Electricité (SNEL), dont le DG Fabrice Lusinde avait été, condamné pour avoir refusé de comparaître devant la justice dans cette affaire.
- L'ambassadeur de la RDC en France ; rappelé en janvier 2023 à Kinshasa, pour répondre devant une commission de discipline sur les malversations financières. Les faits lui reprochés sont les suivants : un manquant de trésorerie de plus d'un million, le non versement au profit du trésor public des recettes comptabilisées d'un montant de 2 570 879, 59 euros, des malversations financières d'un montant de 2 653 142, 76 euros durant les 11 premiers mois à la tête de cette ambassade, la transformation de la caisse de l'Ambassade en une caisse privée et une gestion au mépris des principes élémentaires d'orthodoxie financière.
- Présomption de détournement de fonds alloués aux travaux d'infrastructures (travaux des routes) dans l'espace Kasai, d'un coût d'environ 120 millions USD décaissés par le Trésor Public.
- Durant la plénière au Parlement, présidée par Jean-Marc Kabund, ce dernier a demandé au Ministre de la justice (venu défendre la prolongation sur la loi concernant l'état de siège), de déférer devant la justice les chefs militaires accusés de détournement de 68% de fonds alloués à l'état de siège.
- L'Inspection générale des finances a alerté sur l'existence de cartes de crédit directement liées au compte général du Trésor. Anciens ministres, proches de Joseph Kabila, cadres du régime et de l'armée... plusieurs personnalités en auraient bénéficié.
- Détournements éventuels révélés en 2013, à propos de la fibre optique, par la surfacturation des matériels d'ailleurs non conformes, que le gouvernement congolais avait financé à 17 millions de dollars américains, auxquels il fallait ajouter la somme de 32 millions de dollars américains financés par Exim bank. Cette situation faisait état de gaspillage des ressources financières publiques pour une destination réellement inconnue, par une surfacturation, au nom de l'acquisition d'un câble de mauvaise qualité du reste ; genre des comportements qui alourdissent le coût des infrastructures, et contraignent à une réalisation lente de celles-ci.
- En juillet 2021, il a été fait état d'un décèlement, dans le Fichier de référence de l'administration publique (FRAP) en matière des effectifs, de l'existence des cas des doublons, des cumulards, d'agents fictifs et autres détenteurs de faux matricules, faisant perdre au Trésor public plus ou moins 20 millions USD par mois, soit environ 240 millions de dollars par an.

Les allégations de ce genre portent à croire que l'environnement des finances publiques de la RDC est probablement malsain, alors que ce pays est engagé à relever d'énormes défis liés à son développement et à la sécurisation de son territoire.

1.2. Coulage des recettes

Le trésor public, pris au centre des actions financières de l'Etat, l'on peut placer en amont de ce dernier le dispositif mis en place et toutes les opérations qui s'en suivent pour canaliser les recettes publiques vers ledit trésor ; et ; en aval, tout ce qui est mis en œuvre pour l'utilisation desdites recettes dans le cadre de l'exécution du budget des dépenses.

En amont du trésor public, s'invite un foisonnement de stratégies et de pratiques dont usent les intervenants directs et indirects, qui font échapper d'énormes recettes au trésor public ; recettes pourtant certaines et devant obligatoirement être acquises. C'est ce qui débouche sur le coulage des recettes, dont l'âme n'est étoffée par rien d'autre que la fraude, la corruption, l'évasion fiscale et toutes autres pratiques du genre. C'est ainsi que, à titre illustratif, En 2022, une révélation a été faite par une mission de contrôle de la Vice-Primature et Ministère de l'Environnement et Développement Durable (VPMEDD) dans la Province de Tanganyika, sur un réseau de coulage des recettes dans la perception des différentes taxes ; dont des entreprises de type A intentionnellement inscrites dans la catégorie de type B pour faire payer moins au trésor public, en orientant une partie des recettes ailleurs bien sûr.

En aval, peuvent s'installer les détournements, la fraude et la corruption dans l'exécution des dépenses publiques, par exemple, par une surfacturation desdites dépenses, par la non-exécution de celles-ci, alors que les fonds en ont été décaissés, mais orientés vers une destination non identifiée, etc.

1.3. Autres insuffisances déplorées

A certaines périodes, l'on relève que l'exécution de certaines dépenses est supérieure aux prévisions ; comme pour dire que dans pareils cas, il se constate un dépassement des prévisions budgétaires pour les dépenses exécutées. Surtout en matière des dépenses publiques, les limites indiquées par les prévisions budgétaires sont comme le pic qu'il faut éviter de dépasser, sauf si, pour l'intérêt de la communauté nationale, le dépassement s'avérait nécessaire et inévitable.

De 2017 à 2019, la banque centrale du Congo aurait dépensé au-delà des recettes publiques réalisées ; ce qui, dans le cas où il y aurait eu recours à la planche à billet, permettrait de comprendre le pourquoi de l'instabilité de la monnaie locale.

Depuis très longtemps, l'espace politique congolais avait plébiscité l'agriculture comme étant la priorité des priorités, afin de lutter contre l'insuffisance alimentaire, et afin de réellement faire de la RDC un grenier agricole. Mais l'insignifiance des réalisations des projets de développement agricole démontre l'inverse, menant jusqu'à qualifier de simple slogan cette expression. Cela s'appréhende aussi au niveau des allocations budgétaires faites au profit de ce secteur, qui n'atteignent jamais les 10% des budgets, tel que souhaité par plusieurs chefs d'Etat africains.

Par rapport à ses relations sur le plan international, il y a sur le territoire de la RDC, comme dans tous les autres pays par ailleurs, la présence des ambassades étrangères ainsi que des organismes internationaux. Ces structures ont, pour besoin d'exécution des tâches diverses, embauché plusieurs congolais qu'il convient d'appeler "les employés locaux" desdites structures. Ces congolais ne déclarent rien de leurs rémunérations au Fisc, et donc, ne paient rien au trésor public.

Cependant, depuis toujours, aucun effort palpable n'est fait pour fiscaliser ces revenus. Certes, les dispositions en vigueur les invitent à se présenter eux-mêmes aux services fiscaux de leurs différents ressorts. La presque inexistence de culture fiscale chez les congolais se confirme devant cette situation, car aucun de ces employés, après avoir touché ses rémunérations, ne se pointe auprès de l'Administration fiscale. Cet état des choses est délaissé comme tel, matérialisant la discrimination selon laquelle, les uns paient l'impôt, et les autres ne le paient pas, et ce dans toute impunité.

Dans un pays aux dimensions continentales comme la RDC, avec un niveau des ressources budgétaires annuelles discordant eu égard à sa grandeur territoriale et à celles de ses potentielles richesses, la porte reste entièrement ouverte aux investisseurs étrangers. Mais jusqu'ici, il n'y a pas une politique de sélection : il faut orienter l'incitation des nouveaux investisseurs vers les pays dont les populations font preuve d'une grande culture

fiscale, d'un grand respect des obligations fiscales ; cela pourrait accélérer la montée du budget des recettes.

A notre humble avis, l'existence de l'économie souterraine en RDC est une vieille réalité, mais l'on ne sent pas la prise et la mise en œuvre des décisions et des mesures de nature à ramener, de gré ou de force, les opérateurs de ce secteur vers un cadre fiscalisé.

En RDC, les petites et moyennes entreprises (PME), surtout celles appartenant aux congolais, ont du mal à faire décoller et stabiliser leurs activités. Parmi plusieurs causes, il faut relever le manque de financement, l'existence dans leurs rapports avec les grandes entreprises chez qui elles livrent biens et services, des pratiques du genre "opération retour" ; ce qui réduit cruellement leur marge bénéficiaire déjà souvent discutée au rabais dans la conclusion des marchés. Pour les PME fournisseuses de l'Etat congolais, ce dernier lui-même a beaucoup contribué et leur disparition, en refusant d'honorer à temps ce qui leur est dû ; car en général, la dette intérieure est difficilement honorée par l'Etat congolais.

La RDC a une justice qui ne récupère presque jamais les cas de fraude ou de corruption dénoncés, afin d'y réserver une analyse profonde, pour donner aux concernés l'opportunité de présenter leur version des **faits**. Car, dans un environnement où les règlements de compte ne sont pas exclus, l'on ne peut pas toujours prendre pour parole d'évangile toutes les accusations sur la fraude ou la corruption. Des actes réels de fraude ou de corruption sont probablement commis, mais parfois, des erreurs d'appréciation peuvent être commises aussi. Les instances judiciaires devraient toujours se mettre à l'œuvre pour éclairer la lanterne de tout un peuple, puis condamner les uns et innocenter les autres selon le cas. De cette façon, ladite justice découragerait les inciviques, les corrupteurs et les corrompus, les détourneurs ; ainsi que tous les autres auteurs tant de l'évasion des ressources publiques que du gaspillage de celles-ci.

II. CONSEQUENCES DE LA MAL GOUVERNANCE DES FINANCES PUBLIQUES

2.1. L'antinomie

La RDC est un grand pays, considéré par certains comme celui aux dimensions continentales, parce que sa superficie vaut plusieurs fois celle de certains pays comme la France ; avec un sous-sol aux richesses que d'aucuns n'ont pas hésité de qualifier de scandaleuses. Pourtant, depuis longtemps, son budget des recettes ne dépassait pas 5 milliards de dollars américains en termes de prévisions, et atteignait difficilement la moyenne des réalisations de 3,5 milliards de dollars américains. Autrement dit, la RDC est un pays immensément riche en ressources naturelles, mais aux budgets modiques.

En RDC, les budgets annuels sont au rabais, mais les détournements des deniers publics s'opèrent en termes des millions des dollars américains, de quoi amenuiser sensiblement la capacité de transformer les structures économiques, sociales, financières, techniques, etc., de sorte à entretenir le ralentissement de son développement.

Aussi, pays naturellement riche en ressources, mais la mauvaise gouvernance de ses finances publiques ajoutée à d'autres causes bien sûr, ont contraint ce pays à être autrefois classé parmi les pays pauvres très endettés de la planète.

2.2. Développement au ralenti

Plus de 62 ans après son indépendance, la RDC accuse des insuffisances criantes dans presque tous les domaines. La faible mobilisation des recettes compte parmi les obstacles au développement. A titre illustratif :

- Mauvais état des infrastructures de transport, engendrant l'insuffisance de l'offre des services y relatifs, avec son impact négatif pour la croissance de l'agriculture en particulier, et de l'économie en général.
- Développement difficile du secteur social : la solution ou la réponse des pouvoirs publics ne suivent pas la demande toujours à la hausse de services sociaux quant au

nombre d'écoles, des structures secondaires et universitaires, de centres de santé, de l'eau potable, de l'électricité, et bien d'autres. La RDC est incapable aujourd'hui d'abriter une coupe d'Afrique en football par exemple.

- Incapacité de la RDC à disposer de ses propres industries pour la transformation de ses matières premières, alors que l'Angola par exemple, raffine une bonne partie de son pétrole brut.
- Rémunérations insignifiantes des fonctionnaires de l'Etat.
- Lourdeur dans la réalisation des projets de développement : projets commencés avec achèvement difficile, projets commencés puis disparus en peu de temps comme celui de Bukanga Lonzo, projets programmés mais jamais exécutés, etc.

III. IMPACT SUR LE CIVISME FISCAL

3.1. L'importance du civisme fiscal

La promptitude, la spontanéité, la volonté et la prédisposition à s'acquitter volontiers de ses obligations fiscales constituent l'essence du civisme fiscal chez une personne. Plus le civisme fiscal est élevé dans un pays, plus les impôts sont encaissés, et moins il y a coulage des recettes.

Un grand civisme fiscal concède des facilités aux services publics collecteurs d'impôt, comme dans le contexte d'un procès judiciaire face un inculpé plaquant coupable. La contrainte et la voie d'autorité qui accompagnent les prélèvements fiscaux ne sont plus qu'une formalité, un arsenal auquel on recourt rarement.

Si l'incivisme fiscal contribue à la baisse des recettes publiques et au ralentissement des efforts de développement, à l'inverse, le civisme fiscal à niveau élevé en est un stimulant, car il en donne les moyens de financement.

3.2. Le non-paiement des impôts

Il y a toujours des gens qui n'aiment pas payer l'impôt, même dans un espace où la gestion des finances publiques semble correcte, car naturellement, tous ne le paient pas de bon cœur. Mais il demeure vrai qu'une gestion sujette à la corruption et aux détournements intempestifs accroît le découragement de le payer, et fait partie des causes de l'incivisme fiscal.

L'absence de l'implication de la justice dans plusieurs cas, pour dissuader corrupteurs, corrompus et auteurs des détournements contribue à l'entretien de l'incivisme fiscal. En RDC, les autorités ont fait sien le refus de payer les impôts, pourtant ils doivent leurs rémunérations aux recettes publiques qui proviennent principalement de ce prélèvement obligatoire, en contrepartie de leurs prestations professionnelles bien sûr.

3.3. L'effet démotivant

Toute la transmission des connaissances en matière fiscale, en matière de financement et de contribution au développement du pays ou, bref, toute la sensibilisation souvent organisée pour promouvoir la culture fiscale chez les congolais n'est que positif et approprié pour combattre l'incivisme fiscal. Cela, d'une part, constitue en soi un message positif pour inculquer, susciter et ressusciter la volonté de s'acquitter de ses obligations fiscales.

Cependant, d'autre part, dans ce pays submergé par différents problèmes de développement, un autre message, celui-là négatif, décevant et décourageant, est largué régulièrement dans l'environnement sociétal, dénonçant des pratiques de corruption à grande échelle, de fraude fiscale, d'évasion fiscale et de détournement des deniers publics. Les congolais, à la croisée des chemins de ces deux messages contradictoires circulants, sont exposés à la stagnation de la culture fiscale ; car les effets positifs produits par les efforts et les actions de la promotion de cette valeur noble sont amenuisés, parfois même anéantis par

les effets négatifs des pratiques contraires à la construction et au développement d'une société.

Les gouvernants des finances publiques doivent comprendre que les efforts pour promouvoir le civisme fiscal doivent être accompagnés d'une bonne gouvernance des finances de l'Etat, avec des effets palpables sur le terrain de développement, par la transformation progressive des structures économiques, sociales, financières, technologiques, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des populations. Cela ne pourrait que booster le civisme fiscal.

CONCLUSION

La gouvernance des finances publiques de la RDC est gravement entachée des pratiques nuisibles à son développement, comme la corruption, l'évasion fiscale et le détournement des deniers publics. L'optimisation des recettes fiscales dont ce pays a besoin, nécessite une forte culture fiscale qui manque cruellement au peuple congolais en général.

Tous les efforts consentis pour la promotion du civisme fiscal ne peuvent qu'être encouragés, mais il convient qu'ils soient suivis d'un encadrement efficace des ressources publiques, pour leur utilisation efficiente, avec effets sur les projets de développement. C'est ce qui pourrait accélérer l'amélioration de la culture fiscale.

Par contre, la multiplicité permanente des cas de fraude, de corruption et de détournement que le civisme fiscal et accrédite la conception populaire en RDC, selon laquelle les efforts du contribuable à payer l'impôt, ce n'est pas pour des réalisations substantielles des projets de développement, mais c'est plus pour enrichir les inciviques qui, du reste, sont souvent loin d'être inquiétés.

BIBLIOGRAPHIE

- MEULDERS Danièle, *Finances publiques*, PUB, Bruxelles 2001
- Maurice DUVERGER, *Finances publiques*, 11^e édition, PUF, Paris 2007
- RENAUD DE LA GENIERE, *Le Budget*, PFNSP, Paris 1976
- Georges ZUKA MON'DO UGONDA-LEMBA, *La bonne Gouvernance des Finances Publiques*, CHAIRE UNESCO, Kinshasa 2007
- Christophe RIGAUD : *La RDC de Tshisekedi toujours rongée par la mal gouvernance*, 08 Jan 2022, disponible sur <http://afrikarabia.com/wordpress/la-rdc-de-tshisekedi-toujours-rongee-par-la-mal-gouvernance/>
- Teddy NTENDAYI VPMEDD : *coulage des recettes non fiscales dans le Tanganyika*, 5 janvier 2022 Webmaster 0 Shares, disponible sur <https://medd.gouv.cd/vpmedd-coulage-des-recettes-non-fiscales-dans-le-tanganyika/>
- PATRICK BOMBOKA RDC: *Nicolas Kazadi annonce la mise en marche de « FinAlerte », un service pour dénoncer le coulage des recettes publiques*
- Published 2 ans ago on 13 septembre 2021 By La Rédaction <https://zoom-eco.net/finance/rdc-nicolas-kazadi-annonce-la-mise-en-marche-de-inalerte-un-service-pour-denoncer-le-coulage-des-recettes-publiques/>
- Céline DUMONT-MOZIAN : *5 erreurs qui conduisent à une mauvaise gouvernance et comment les éviter décembre*, 17, 2019, disponible sur <https://www.diligent.com/fr/blog/mauvaise-gouvernance/>
- SHIKHA JHA et JUZHONG ZHUANG : *La gouvernance dans tous ses états*, disponible sur <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2014/06/pdf/jha.pdf>
- Aboubacar YACOUBA BARMA : *La mauvaise gouvernance freine le développement en Afrique*, 07 Déc 2017, 15:09, disponible sur <https://afrique.latribune.fr/politique/gouvernance/2017-12-07/la-mauvaise-gouvernance-freine-le-developpement-en-afrique-760747.html>
- MEDIACONGO : *Détournement au Kasai : Félix Tshisekedi invité à nettoyer...* 6 janvier 2023, disponible sur <https://www.mediacongo.net/article-actualite-115713>